
CTL du 18 mai 2015

Le Comité Technique qui s'est tenu le 18 mai n'avait à son ordre du jour que des points « pour information ».

DUERP – PAP

Nous avons pu constater que les risques psycho-sociaux liés aux suppressions de postes et à l'augmentation de la charge de travail sont encore omniprésents. Pour MME Simon, les suppressions d'emplois étant inéluctables, le groupe de travail qu'elle a mis en place et les réunions de service dans le cadre du dialogue de gestion vont avoir des effets bénéfiques. A FO-DGFIP, nous ne croyons pas aux miracles, d'autant plus que les réunions dans le cadre du dialogue de gestion ne semblent pas avoir lieu dans tous les services et postes !

Un état des lieux de la réalisation du PAP en milieu de période (vers septembre) sera mis en ligne sur le site de la direction.

Tableau de Bord de veille sociale.

Nous avons pu constater, ce qui n'est pas une surprise que le nombre d'agents baisse, et que le taux d'encadrement augmente (c'est mécanique).

Plus grave, une augmentation de 225% des fiches de signalement pour agression verbale. MME Simon a rappelé l'existence de formations pour gérer les situations difficiles et qu'il faut que les agents s'y inscrivent.

En 2014, 1274 jours de congés ont été placés en compte Epargne Temps, et 2042 heures d'horaires variables ont été écriées. C'est, respectivement, l'équivalent de plus de 5 et de plus d'un agents/an qui auraient travaillé bénévolement !!! Pour FO-DGFIP, c'est une conséquence des suppressions d'emplois (et aussi un palliatif...)

Nouvelles conditions de remboursement des frais pour participer aux concours à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- Pour les épreuves d'admissibilité d'un seul concours
- Pour les épreuves d'admission de tous les concours où l'agent sera convoqué

Nouvelle convention avec la Banque Postale

Le réseau de la DGFIP fait les frais du démantèlement par La Poste de ce qui reste du service public postal, et c'est une dizaine de trésoreries du département qui ne pourront plus effectuer de dégagement à la Poste. Le coût de la mise en place d'une collecte par transporteur de fonds est estimé à 35000 €. Coup dur pour le budget de la DDFIP. MME Simon a déjà prévenu qu'il faudra strictement respecter le seuil des 300 € et garder une encaisse minimale à chaque dégagement pour limiter les coûts.